

Stage SNES Documentalistes du 13 mars 2008 – Académie d'Amiens

Compte-rendu réalisé par E.Baudelet (merci à Claire et Vassilia pour leurs notes)

Le stage a réuni 42 enseignants documentalistes de l'Académie. Il était animé par Eléonore Baudelet pour le S3 et Vassilia Margaria pour le S4.

Il a débuté par la présentation du contexte politique et syndical (LOLF, Rapport Pochard, RGPP, suppressions de postes, autonomie des établissements) par Marie-Françoise Hiroux, secrétaire académique du SNES.

1. Questionnaire sur l'état des postes dans l'Académie (source : Rectorat)

Il y a 286,5 postes d'enseignants documentalistes dans notre académie et, pour la première fois, 9 postes sont restés vacants après le mouvement, ce qui montre bien que les recrutements sont insuffisants.

On est passés de 14 TZR pour l'académie en 2006/2007 à 8 en 2007-2008 et tous sont affectés à l'année (par conséquent non disponibles pour le remplacement en cours d'année) sur 1,2 voire 3 établissements. Quelle implication possible pour un collègue affecté sur 3 établissements ?

32 contractuels (pour 17 en 2006/2007) sont affectés sur des postes d'enseignants documentalistes. 3 TZR d'autres disciplines sans affectation dans leur discipline sont affectés en CDI, 1 enseignant en reconversion et 4 en réadaptation.

48,80 heures de décharges ou mi-temps ne sont pas assurées, ce qui sous-entend que, pour beaucoup de collègues à temps partiel, le travail est quand même assuré par eux ou par le collègue qui travaille avec eux.

En bref pour l'académie d'Amiens, une situation qui se dégrade avec des postes non pourvus, des TZR affectés à l'année et une augmentation de personnels non qualifiés en CDI.

2. Synthèse des réponses au questionnaire

En amont du stage, un questionnaire avait été envoyé aux collègues inscrits afin de dresser un bilan de la situation de la documentation dans l'Académie. Réalisée dans plusieurs académies, la synthèse de ces questionnaires devrait permettre au niveau national d'élaborer un « livre noir de la documentation scolaire ».

24 questionnaires ont été renseignés par les collègues enseignants documentalistes assistant au stage (17 collègues enseignant en collège, 7 en lycée ou LP).

a. Nombre de postes d'enseignant-documentaliste :

En collège, quel que soit le nombre d'élèves (jusqu'à 900 indiqué) et le type d'établissement, 1 seul poste d'enseignant documentaliste.

En lycée et en LP, 2 postes quand il s'agit d'un CDI commun lycée/LP et 2 postes pour 1 lycée de 1440 élèves.

b. Personnel d'aide et amplitude d'ouverture du CDI

Globalement, on constate que les enseignants documentalistes sont aujourd'hui le plus généralement seuls dans les CDI (15 sur 24 réponses) pour tout faire. Les aides, quand elles existent, sont apportées pour 4 réponses par 1 enseignant TZR d'une autre discipline qui effectue quelques heures de présence au CDI. Les contrats précaires, auxquels le SNES s'opposait justement à cause de leur statut précaire, préférant revendiquer un recrutement suffisant en enseignants documentalistes et la création d'un véritable corps d'aide-documentaliste, ont quasiment tous disparu et continuent de disparaître progressivement (2 réponses sur 24 signalent 1 CAE ou un assistant d'éducation comme aide).

Revers de la médaille, quand elles existent ces aides donnent lieu à des sollicitations auprès de ces personnels pour assurer l'accueil au CDI en-dehors de la présence de l'enseignant documentaliste et ainsi augmenter l'amplitude horaire.

c. Existence d'un projet de politique documentaire, d'un projet de CDI et conditions d'élaboration

Le plus souvent, il existe un projet de CDI élaboré par le documentaliste seul (pour soi, pour garder une trace, pour formaliser les actions, pour faire connaître et valoriser ce qui est fait). Dans les établissements où un projet de politique documentaire est en cours (impulsé par l'enseignant documentaliste), les collègues se heurtent à des difficultés : difficulté de faire participer les collègues, de mettre en œuvre une réflexion collective (manque de temps de concertation, d'implication réelle, manque d'impulsion ou de soutien de la part du chef d'établissement).

Pour la très grande majorité des réponses, mettre en place un projet de politique documentaire, c'est pouvoir instaurer une réflexion collective sur la formation des élèves, pour mettre en place, formaliser et officialiser une formation progressive des élèves dans le domaine de l'information-documentation.

Seuls les collègues de lycée évoquent la rationalisation de la gestion des ressources de l'établissement pour noter les difficultés rencontrées (peu ou pas de participation des services d'intendance, manque de temps et de communication...).

d. Formation des élèves à la maîtrise de l'information

En collège, les situations sont très variées et on remarque que les collègues saisissent les occasions et les dispositifs existants pour assurer cette formation : les heures sont assurées en 6^e dans le cadre de l'ATP le plus souvent, mais aussi en dédoublement avec les horaires de français, de SVT, sur le temps d' « ateliers lecture ». Le temps consacré dépend là encore des établissements : de 2h d'initiation en début d'année à 1 heure/quinzaine en groupe toute l'année. Pour les autres niveaux, les collègues s'appuient sur les IDD là où ils subsistent encore, des dédoublements en Sciences, des projets de classe ponctuels. En l'absence de textes, les enseignants documentalistes sont amenés à faire preuve d'imagination et de pugnacité pour dispenser leur enseignement en « bricolant » un parcours pour les élèves.

En lycée, les 2^{ndes} bénéficient le plus généralement de 2h d'initiation en début d'année, les collègues interviennent ensuite à des degrés divers dans le cadre des TPE en 1^{er}, de l'ECJS et en LP dans le cadre de projets de classe.

En ce qui concerne l'évaluation, là encore, les situations sont très diverses : parfois pas d'évaluation réelle, parfois une évaluation formative par le degré d'autonomie atteint par les élèves et leur capacité de réinvestissement, la validation d'items du B2I, la co-évaluation dans le cadre de projets avec les

collègues en prenant en compte les apprentissages documentaires à des degrés divers (prise en compte dans la moyenne de la matière concernée), ligne CDI et notation sur le bulletin scolaire. 2 collègues participent aux conseils de classe.

Une collègue présente une initiative qu'elle a mise en place en matière de progression et d'évaluation : le pass-info.

e. Inspection

Dans notre Académie, les inspections sont effectuées par les 2 IPR EVS et par une collègue chargée de mission d'inspection. L'inspection porte sur une séance pédagogique et il est demandé en amont de l'inspection de remplir un dossier très complet présentant les activités, le fonds, le projet dans lequel s'intègre la séance (consultable sur le site <http://pedagogie.ac-amiens.fr/cdi/>).

Nos IPR ont remis en place cette année le GTD (groupe de travail en documentation). Voir sur le site <http://pedagogie.ac-amiens.fr/cdi/gtd/gtd.htm>. Il travaillera cette année sur le thème « aménagement de l'espace et ENT ».

13 collègues présents ont été inspectés une fois, 6 collègues 2 fois et 4 collègues ne l'ont jamais été. En terme de conseil pédagogique, les collègues estiment qu'elle a été utile ou non en fonction de la personne qui a réalisé l'inspection mais utile en terme de carrière. Parmi les collègues interrogés, une seule personne a été amenée à demander l'intervention des IPR pour un problème dans l'établissement.

f. Difficultés les plus criantes rencontrées dans l'exercice du métier

Ce qui vient en premier et dans la quasi-totalité des réponses, c'est le manque de temps pour tout faire, être seul pour assurer la multiplicité des tâches, la surcharge de travail, l'impression de « morcellement », le manque de personnel, le manque de postes de documentalistes. Pour tous, le travail de gestion est chronophage et se fait forcément au détriment de la pédagogie.

Suit l'impression d'un statut mal défini, un manque de reconnaissance voire une méconnaissance totale de notre métier de la part des autres personnels (problèmes relationnels avec les personnels de vie scolaire (cdi= permanence), chefs d'établissement (cdi= accueil), autres enseignants (documentaliste= prof ???) et en même temps une grande dépendance par rapport aux collègues (impression de « quémander des heures »). Il paraît indispensable que les PLC2 d'autres disciplines soient davantage formés au travail en partenariat avec les enseignants documentalistes.

Les collègues regrettent également et vivent comme un frein à leur activité pédagogique le manque de réflexion collective sur la formation des élèves (« impression de ramer seul ») et le manque de temps de concertation.

Sont également évoqués comme sources de difficultés le manque de formation, le manque de personnel pour la maintenance informatique, le budget insuffisant du CDI et la multiplication des bilans, rapports, statistiques... à fournir.

Ce qui ressort de l'ensemble des réponses est la nécessité pour les enseignants documentalistes d'être toujours en train de se battre pour exercer notre métier, de conserver une part de militantisme pour défendre notre profession à l'intérieur même de nos établissements.

g. Revendications pour la revalorisation du métier

Les revendications des collègues correspondent à ce que défend le SNES pour notre métier. En premier lieu pour les collègues interrogés vient la **nécessaire augmentation des postes au concours**.

Suivent la rémunération des heures supplémentaires et la création d'une agrégation, la création d'un corps d'inspection spécifique et la création d'un corps d'aide-documentaliste (pour cette dernière revendication, certains collègues émettent des réserves, évoquant le danger à être remplacés par des personnels coûtant moins cher).

h. Pensez-vous qu'il faille instaurer un curriculum en information-documentation ?

2 collègues ne considèrent pas cela comme une priorité, 8 n'ont pas répondu ou s'interrogent sur la notion de curriculum. **14 collègues sont convaincus de la nécessité d'instaurer un curriculum**, permettant ainsi d'officialiser nos pratiques pédagogiques par des contenus et des horaires clairement identifiés.

g. Présentation du groupe national du SNES, de la situation nationale et échanges

Vassilia Margaria présente le groupe national du SNES, son fonctionnement et ses actions.

Au plan national, 531 départs en retraite sont prévus pour 192 postes ouverts tous CAPES confondus, soit un départ en retraite sur 3 remplacé alors que la situation des postes est déjà problématique. Risque aussi d'émerger l'idée d'un travail en réseau, permettant de « combler les manques » : un documentaliste serait responsable de plusieurs CDI, ouverts par des personnels moins qualifiés et moins coûteux...

Devant le silence sur les enseignants documentalistes dans le rapport Pochard, le SNES a formulé un certain nombre de contre-propositions dans le cadre de la revalorisation du métier (Voir sur le site <http://www.snes.edu/spip.php?article15071>).

La discussion porte ensuite sur le rapport Durpaire, la notion de politique documentaire, héritée des pratiques des bibliothèques et le protocole d'inspection de l'IG-EVS (02/2007) dans lequel l'enseignant documentaliste est chargé de « contribuer » à la formation des élèves à l'information documentation.

Les collègues s'interrogent sur leur participation à l'accompagnement éducatif puisque le texte (BO du 19/07/07) évoque l'accès au CDI et aux TICE. Le risque est grand de voir nos missions glisser vers le hors temps scolaire. De plus, il faut rappeler que les documentalistes ne peuvent être rémunérés en HSE. Dans le même temps, si on n'y participe pas, le chef d'établissement peut prendre la décision d'ouvrir quand même le CDI avec d'autres personnels.

Pour le SNES, revendications catégorielles et pédagogiques vont de pair. La recherche en matière de didactique de l'information avance (voir les travaux de Pascal Duplessis, Jean-Louis Charbonnier, Ivana Ballarini). Il nous semble nécessaire de voir en quoi ces avancées peuvent constituer un point d'appui pour la défense de notre profession.

Une ERTE (équipe de recherche technologique en éducation) intitulée « Culture informationnelle et curriculum documentaire » s'est constituée à l'université de Lille 3, afin de formaliser un ensemble de contenus et de situations d'apprentissages dans le cadre d'une progression cohérente.

La FADBEN, si elle n'intervient pas dans le champ syndical, a des points de rencontre avec le SNES et réfléchit également autour de la notion de curriculum. La présidente de la FADBEN Picardie est invitée à présenter l'action de la FADBEN pour la défense de notre profession et les outils qu'elle produit.

En l'absence de progression formalisée et d'horaires, les témoignages des collègues montrent qu'on doit sans cesse recommencer le travail fait auprès des élèves, qu'il ya un manque de continuité pédagogique. On se trouve confronté à la difficulté d'être responsable d'un enseignement mais dépendant des collègues d'autres disciplines pour le dispenser, alors même que leurs horaires disciplinaires sont réduits aux horaires plancher, qu'ils sont de plus en plus nombreux à voir leur poste partagé sur plusieurs établissements. Il faut saisir tous les points d'appui possibles (programmes disciplinaires, éducation aux médias, socle commun). Actuellement, des élèves « échappent » à la formation. Une collègue a inscrit dans son projet de CDI l'objectif une recherche/an par élève.

Action :

Participation à la grève du 18 mars : il est nécessaire d'être identifiables (badges, t-shirts, affichettes) en tant qu'enseignants documentalistes. Il faudrait également réfléchir à des formes de communication originales, communiquer en direction des familles.

Il est décidé de constituer un collectif documentation (5 collègues se proposent d'y participer).

Sitographie indicative fournie aux stagiaires et contacts
--

- **Défendre la profession : des sites à consulter régulièrement**

Site national des enseignants documentalistes du SNES : l'action syndicale, les compte-rendus des stages, les publications, les textes de référence, les chiffres... :

<http://www.snes.edu/spip.php?rubrique3155>

Site académique du Snes, rubrique enseignants documentalistes : l'actualité de l'académie

<http://www.amiens.snes.edu/spip.php?rubrique12>

Voir aussi la rubrique certifiés : <http://www.amiens.snes.edu/spip.php?rubrique3>

- **La liste de diffusion des documentalistes syndiqués au SNES : ossantre**
- **Actualité de la didactique de l'information :**

Blog de Pascal Duplessis : <http://www.esmeree.fr/lestroiscouronnes/idoc/blog>

Serres Alexandre. « Maîtrise de l'information : la question didactique ».

<http://www.cndp.fr/archivage/valid/89418/89418-14447-18257.pdf>

Charbonnier Jean-Louis. « Place du curriculum en info-documentation dans la formation des élèves, des étudiants et des enseignants ». : <http://vwww.ext.upcm.fr/urfist/Assises/Ass-Charbonnier.htm>

Ballarini-Santonocito, Ivana. « Pour un curriculum en information documentation, et... contre les risques de dérives terminologiques ». : <http://docsdocs.free.fr/spip.php?article314>

Voir aussi : FADBEN. « Les savoirs scolaires en information-documentation : 7 notions organisatrices ». *Mediadoc*, mars 2007.

- **Contact Secteur Documentalistes SNES Amiens** : eleonore.baudelet@wanadoo.fr
- **Contact Secteur Documentalistes SNES national** : Danielle Courtoux, Dominique Chabant, Patrick Lâiné, Jean-Pierre Hennuyer, Vassilia Margaria : documentalistes@snes.edu